



UNITAR



OPCW



Geneva Environment Network



Secretariat of the Basel Convention



UNECE

Résumé exécutif de l'atelier thématique sur les synergies pour le renforcement des capacités dans le cadre d'accords internationaux sur la gestion des produits chimiques et des déchets

30 mars – 2 avril 2004, Genève, Suisse

Historique

Genève, Suisse, 15 mai 2004 – L'atelier thématique sur le renforcement des capacités dans le cadre d'accords internationaux sur la gestion des produits chimiques et des déchets s'est tenu du 30 mars au 02 avril 2004 à Genève, en Suisse. L'atelier a regroupé 81 représentants de pays en voie de développement, de pays dont les économies sont en transition, de pays industrialisés, d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales dont des industries, des groupes d'intérêt public et des syndicats de travailleurs. Les représentants des secrétariats suivants ainsi que d'autres corps directement impliqués dans la mise en oeuvre d'accords internationaux étaient aussi présents: la Convention d'Aarhus, la Convention de Bâle, la Convention pour l'interdiction des armes chimiques, le Fonds pour l'environnement mondial, la Convention 170 du BIT, le Protocole de Montréal, la Convention de Rotterdam et la Convention de Stockholm. L'atelier a été organisé par l'UNITAR en collaboration avec le Secrétariat de la Convention de Bâle et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), le Réseau environnement de Genève (GEN) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (UNECE), dans le cadre du Programme inter-organisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC). L'atelier a été ouvert par Marcel Boisard, Directeur Exécutif de l'UNITAR et Secrétaire Général adjoint des Nations Unies. L'atelier a été financé par l'Agence suisse pour le développement et la coopération ainsi que par l'OIAC.

Faisant suite à une demande faite par plusieurs gouvernements lors de la première session du Comité Préparatoire pour le Développement d'une Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) tenue à Bangkok en novembre 2003, les résultats de l'atelier contribueront à un document d'information sur les "Opportunités pour le renforcement des capacités pour la gestion intégrée des produits chimiques", document que l'UNITAR soumettra au PrepCom2 du SAICM prévu en octobre 2004.

Mesures facilitant le développement intégré des capacités et des synergies au niveau national

L'atelier a conclu que les approches pour la mise en oeuvre de conventions individuelles au niveau national ne sont souvent ni reliées ni cohérentes. Cette fragmentation peut empêcher l'identification des opportunités pour la coopération et aussi la réalisation de bénéfices mutuels. C'est pour cette raison que l'atelier recommande aux pays de développer un cadre national intégré pour la mise en oeuvre des accords internationaux. Cependant, le fait de développer les synergies pour le développement des capacités ne signifie pas toujours pleine intégration. Dans beaucoup de cas, l'amélioration du flux et de l'échange d'informations ou la coordination systématique peut également produire les 5C du développement synergique: cohérence, coordination, consistance, continuité et rentabilité (cost efficiency).

Les participants à l'atelier ont suggéré que les points focaux nationaux des accords internationaux considèrent et entreprennent un certain nombre d'activités pratiques et de mesures allant dans le sens de l'identification et de la réalisation des synergies au niveau national. Cela inclut, par exemple:

- des réunions régulières de coordination en vue de la préparation ou du suivi des réunions et négociations internationales, telles que le prochain Comité Préparatoire du SAICM
- la préparation d'une analyse de la situation qui identifie les accords appropriés pour le pays, résume les mesures de mise en oeuvre déjà en place et détermine des secteurs potentiels de développement synergique
- l'organisation d'un atelier national sur la mise en oeuvre intégrée des accords internationaux, rassemblant les points focaux nationaux des agences, d'autres ministères et des détenteurs d'enjeux
- le développement d'un programme national intégré, incluant une infrastructure institutionnelle cohérente et légale pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets qui viserait la mise en oeuvre intégrée des accords internationaux.
- une étroite collaboration entre les points focaux des accords internationaux pour placer la gestion des produits chimiques dans l'ordre du jour national du développement durable (par exemple via les ministères des finances, de la planification, les parlementaires, etc.)
- le fait d'assurer la participation des ministères et institutions qui ne sont pas principalement concernés par la gestion des produits chimiques et des déchets tels que les ministères des finances ou des douanes
- la création de liens avec des institutions qui ont des responsabilités juridiques spécifiques telles que des autorités de l'état ou locales

Dans le cadre de groupes de travail, des discussions en profondeur ont eu lieu concernant un certain nombre de secteurs spécifiques inclus dans les accords internationaux et qui peuvent tirer avantage d'une approche cohérente et logique au niveau national. Parmi ces secteurs, on compte: le développement d'une politique cohérente, un cadre légal et institutionnel, le rôle des provinces et des autorités locales, la sensibilisation, l'éducation et la formation, l'échange d'informations et la participation publique, des capacités pour l'analyse, le suivi et l'application. D'autres secteurs tels que le développement de stratégies intégrées pour le contrôle de l'import/export, le contrôle des systèmes, l'élimination intégrée des déchets chimiques, des médicaments périmés et des pesticides obsolètes ont aussi été soulignés. Au total, ces efforts de collaboration peuvent aider à s'assurer que la gestion des produits chimiques et des déchets devient partie intégrante des ordres du jour nationaux du développement durable.

L'importance du développement des synergies au plan international

Dans le même temps où le développement des synergies au niveau national a suscité une attention significative, les participants à l'atelier ont aussi insisté sur le besoin d'assurer des synergies au niveau international entre les organismes internationaux et les secrétariats des conventions. Des suggestions spécifiques ont été faites parmi lesquelles les suivantes:

- des réunions régulières entre les secrétariats des accords internationaux sur les questions de renforcement de capacités
- la participation des secrétariats des conventions comme membres de l'IOMC
- l'inclusion systématique du développement synergique dans la conception des projets de renforcement de capacités, et
- le développement de programmes intégrés de formation pour les points focaux nationaux

Concernant l'orientation internationale et le matériel de formation sur le développement synergique, une gamme de documents conseils et de matériel de formation est déjà disponible pour certaines

Conventions et un certain nombre de sujets. Cependant, ils ne facilitent pas souvent les approches intégrées de renforcement de capacités. Le matériel devrait donc être développé sous forme d'outils intégrés qui pourraient être utilisés aussi bien dans les programmes de formation que dans l'autoformation. Le matériel existant sur le contrôle de l'import/export (tel que celui disponible à la DTIE du PNUE) ou sur le trafic illégal (tel que celui disponible au Secrétariat de la Convention de Bâle) pourrait, par exemple, être davantage développé pour faciliter une approche intégrée du développement des capacités au niveau national. Plusieurs organismes internationaux présents lors de la réunion ont exprimé leur intérêt de collaborer pour le développement de tels matériels de conseil et de formation.

L'atelier a aussi souligné que certains outils internationaux déjà disponibles tels que le Système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques et l'Inventaire d'émissions et de transferts de matières polluantes (IETMP) favorisent le développement synergique au niveau national. Le SGH assure la cohérence de la classification et de l'étiquetage à travers le cycle de vie du produit chimique et ceci pour tous les produits chimiques, et l'IETMP permet le suivi des émissions de produits chimiques/déchets concernés par les accords internationaux dans une démarche intégrée à travers une approche multimédia.

Questions pertinentes pour le processus du SAICM

L'atelier a identifié un certain nombre de questions et de recommandations qui devraient être canalisées et prises en compte par le SAICM. Elles incluent les suivantes:

- le SAICM devrait encourager les pays à développer un programme national intégré pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, avec une infrastructure institutionnelle cohérente et légale ainsi que des mesures visant à faciliter la mise en oeuvre intégrée d'accords internationaux relatifs aux produits chimiques.
- le SAICM devrait préciser ou initier un processus de clarification des buts, objectifs, indicateurs et mécanismes pour réaliser la gestion intégrée des produits chimiques avant 2020 à partir du développement des capacités nationales. Cela permettrait aux pays de lier leurs activités et d'aller dans le sens d'une feuille de route internationalement acceptée, ce qui faciliterait l'élimination progressive des lacunes existantes.
- le SAICM pourrait considérer et encourager l'échange des leçons apprises des projets de chaque pays sur la gestion intégrée des produits chimiques et des déchets (par exemple celles identifiées dans le contexte des projets pilotes soutenus par l'UNITAR/IOMC).
- le SAICM devrait initier ou renforcer des fora (tels que l'IOMC) pour s'assurer que les secrétariats des Accords Internationaux ainsi que les agences des Nations Unies peuvent examiner plus systématiquement les opportunités afin que les efforts ne soit pas dupliqués et que la coopération soit maximisée.

Dans ses observations finales, Dr Franz Perrez de l'Agence Suisse pour l'environnement, les forêts et les paysages (ASEFP) a signalé que l'atelier a conduit à des discussions et résultats pratiques: "L'atelier a identifié des bénéfices clairs des synergies, une augmentation de l'efficacité, de la rentabilité, de la cohérence, de la compréhension, une réduction des chevauchements, de la duplication et de la contradiction ainsi que des occasions manquées, et un environnement sûr et plus sain pour tous. M.Perrez a aussi signalé que les résultats et recommandations de l'atelier motiveront, si tout va bien, les participants à catalyser l'action concrète avec des impacts concrets quand ils retourneront chez eux et à fournir une contribution riche et stimulante au processus du SAICM".

Un certain nombre de documents avait été préparé en vue de l'atelier par l'UNITAR, y compris une analyse des accords internationaux à partir d'une perspective de développement synergique pour le renforcement des capacités. Le rapport complet de l'atelier sera disponible vers mi-juin. Toute la documentation relative est disponible sur le site web officiel de l'atelier <<http://www.unitar.org/cwm/c/tw/ws8/index.htm>>.

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Coordonnateur Principal
Programme de gestion des produits chimiques et des déchets
UNITAR, Palais des Nations
Genève, Suisse
Email: cwm@unitar.org

C:\WINDOWS\Desktop\Fatim\SAICM PC2, UNITAR in fl (rev1).doc

Annexe 2: Tableau résumé des exigences en termes de capacités nationales dans le cadre d'accords internationaux pour la gestion des produits chimiques et des déchets

Ebauche préparée par l'UNITAR pour l'Atelier thématique sur les synergies pour le renforcement des capacités dans le cadre d'accords internationaux sur la gestion des produits chimiques et des déchets, 30 mars – 2 avril 2004 à Genève, Suisse

<i>Chapitre 19, Action 21: Eléments pour la gestion rationnelle des produits chimiques</i>	<i>Question¹</i>	<i>Conve ntion d'Aarh us</i>	<i>Conv entio n de Bâle</i>	<i>Convention pour l'interdiction des armes chimiques</i>	<i>Code de cond uite de la FAO</i>	<i>SGH</i>	<i>Convention 170 de l'OIT sur les produits chimiques</i>	<i>Convention 174 de l'OIT sur les accidents industriels majeurs</i>	<i>Conven tion de Rotterd am</i>	<i>Conve ntion de Stock- holm</i>	<i>Conventi on de Vienne Protocole de Montréal</i>	<i>Commiss ion de l'ONU sur les narcotiq ues</i>
(A) Législation adéquate	Législation générique	+++	+++	+++	++	+	+++	+++	+++		+++	+++
	Législation pour le contrôle de l'import/export		+++	+++					+++	+++		
	Législation permettant des restrictions/interdictions dans l'utilisation des produits chimiques		+++							+++		+++
(B) Collecte et diffusion des informations	Développement de listes de produits chimiques et/ou d'inventaires		+		++		+++	+++	++	+++		
	Compte rendu des émissions	+++								+++	+++	

¹ **Légende:** +++ Obligation Spécifique; ++ Recommandation Spécifique; + Référence Générale

<i>Chapitre 19, Action 21: Éléments pour la gestion rationnelle des produits chimiques</i>	<i>Question¹</i>	<i>Conve ntion d'Aarh us</i>	<i>Conv entio n de Bâle</i>	<i>Convention pour l'interdiction des armes chimiques</i>	<i>Code de cond uite de la FAO</i>	<i>SGH</i>	<i>Convention 170 de l'OIT sur les produits chimiques</i>	<i>Convention 174 de l'OIT sur les accidents industriels majeurs</i>	<i>Conven tion de Rotterd am</i>	<i>Conve ntion de Stock- holm</i>	<i>Conventi on de Vienne Protocole de Montréal</i>	<i>Commiss ion de l'ONU sur les narcotiq ues</i>
	Systèmes nationaux d'information/d'échan ges	+++		+++	++	+	+	+++	+++	+++		+++
	Echange international d'informations	+++	+++	+++	+	+	+++	+++	+++	+++	+++	+++
	Production de données sur les dangers				++	+						
	Confidentialité des données	+		+++		+	+++	+++	+++	+++	+++	++
	Accès à l'information	+++		+	++	+	+++	+++	+++	+++		
(C) Capacités pour l'évaluation des risques et l'interprétation	Evaluation des dangers / classification		+	+	++	+	+++	+++	+++	+		
	Danger / Communication des risques (par exemple étiquetage)	+++	+++		++	++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
	Evaluation des risques				++	+	+++	+++	+++	+++		
	Exigences en conditionnement		+++		++	+	+++		+			

<i>Chapitre 19, Action 21: Éléments pour la gestion rationnelle des produits chimiques</i>		<i>Question¹</i>	<i>Conve ntion d'Aarh us</i>	<i>Conv entio n de Bâle</i>	<i>Convention pour l'interdiction des armes chimiques</i>	<i>Code de cond uite de la FAO</i>	<i>SGH</i>	<i>Convention 170 de l'OIT sur les produits chimiques</i>	<i>Convention 174 de l'OIT sur les accidents industriels majeurs</i>	<i>Conven tion de Rotterd am</i>	<i>Conve ntion de Stock- holm</i>	<i>Conventi on de Vienne Protocole de Montréal</i>	<i>Commiss ion de l'ONU sur les narcotiq ues</i>	
(D) Etablissement d'une politique de management des risques	Capacités de prise de décision en management des risques					++		+++	+++					
	Restrictions/Interdicti ons dans l'utilisation d'un produit chimique spécifique			+++	+			+++		+++	+++	+++		
	Gestion du cycle de vie			+		+	+	+		+++	+			
	Principes/Approches de précautions									+++	+	+		
(E) Capacités de mise en oeuvre et d'application	Questions relatives à la mise en oeuvre générale	Points focaux		+++	+			+	++	+++	+++		+	
		Coordination Interministérielle					++							
		Participation des détenteurs d'enjeux	+++				++		+++		+++			
		Mobilisation des ressources			++	+++	++				++	+++	+++	
		Assistance technique			+++	+++	++	+			+++	+++	+++	+++
		Formation / Création des compétences			+		++	+	+++	+++	++	+++	+++	+++

Chapitre 19, Action 21: Éléments pour la gestion rationnelle des produits chimiques		Question¹	Conve ntion d'Aarh us	Conv entio n de Bâle	Convention pour l'interdiction des armes chimiques	Code de cond uite de la FAO	SGH	Convention 170 de l'OIT sur les produits chimiques	Convention 174 de l'OIT sur les accidents industriels majeurs	Conven tion de Rotterd am	Conve ntion de Stock- holm	Conventi on de Vienne Protocole de Montréal	Commiss ion de l'ONU sur les narcotiq ues
		Transfert de technologies		+++		++				+	+++	+++	
		Développement d'alternatives			+	++				+++	+++	VC ++ MP +++	
		Évaluation de la mise en oeuvre	+++	+	+++	++	++		+++	+++	+++	+++	+++
	Application	Capacités pour l'analyse chimique /suivi			+	++	+		+++		+++		+++
		Application des règlements/décisions		+++	+++	++			+++		+++	+++	+++
		Accès à la justice	+++						+++				
(F) Capacités de réhabilitation des sites contaminés et des personnes empoisonnées					++			+++		+++			
(G) Programmes effectifs d'éducation		+++	+	+		+	+++			+++	+++	+	
(H) Capacités de			++	+++		+	+++	+++					

<i>Chapitre 19, Action 21: Éléments pour la gestion rationnelle des produits chimiques</i>	<i>Question¹</i>	<i>Conve ntion d'Aarh us</i>	<i>Conv entio n de Bâle</i>	<i>Convention pour l'interdiction des armes chimiques</i>	<i>Code de cond uite de la FAO</i>	<i>SGH</i>	<i>Convention 170 de l'OIT sur les produits chimiques</i>	<i>Convention 174 de l'OIT sur les accidents industriels majeurs</i>	<i>Conven tion de Rotterd am</i>	<i>Conve ntion de Stock- holm</i>	<i>Conventi on de Vienne Protocole de Montréal</i>	<i>Commiss ion de l'ONU sur les narcotiq ues</i>
réponses aux urgences												